

Communiqué

Pour la FNEC FP-FO, la revalorisation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ne doit pas passer par l'éclatement des statuts de la Fonction publique d'Etat.

Le 28 octobre 2009, une délégation de la FNEC-FP-FO a été reçue au ministère de l'éducation nationale sur le dossier de la « revalorisation des carrières des personnels enseignants ».

La délégation était conduite par Anne Baltazar, secrétaire générale de la Fédération Générale des Fonctionnaires – Force Ouvrière et Hubert Raguin, secrétaire général de la FNEC-FP-FO.

Dans une déclaration liminaire, Anne Baltazar a confirmé aux représentants du ministre la volonté de la FGF-FO d'obtenir une revalorisation de la valeur du point d'indice et son attachement à la grille indiciaire de la Fonction publique et au statut général. Elle a mis en garde les pouvoirs publics contre toute initiative visant à l'éclatement de la Fonction publique sous prétexte de « négociation salariale séparée ».

Les représentants du ministre ont développé les propositions qu'il avait présentées le 1^{er} octobre, lors du Comité Technique Paritaire Ministériel.

En réalité, il s'agit pour le ministère de modifier le déroulement de carrière de tous les corps enseignants comme conséquence de la masterisation du recrutement.

La délégation FO a émis les plus vives réserves sur le « pacte de carrière » proposé par le ministre dans la mesure où celui-ci tourne le dos au principe statutaire qui reste l'accès de tous les fonctionnaires à l'indice terminal de leur corps.

L'introduction d'un 3^{ème} grade dans la carrière et la création de nouvelles indemnités liées à de nouvelles missions en rapport avec les réformes ministérielles (réforme des lycées) sont, de ce point de vue, préoccupants.

Les règles de la Fonction publique et le respect des statuts particuliers de chaque corps de fonctionnaires d'Etat seraient mis à mal.

Derrière les effets d'annonce il s'agirait d'un bouleversement réel de toutes les carrières.

L'introduction du salaire au mérite avec de nouvelles règles d'évaluation des personnels enseignants se mettrait en place en 2010. Force Ouvrière a rappelé son opposition totale au salaire au mérite et son attachement aux règles statutaires d'inspection et à la notation.

Le ministre recevra à nouveau Force Ouvrière pour une deuxième étape de négociation le 17 novembre prochain.

Montreuil, le 29 octobre 2009.